

République Française
Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maiche

Date de transmission de l'acte: 08/07/2026
Date de réception de l'AR: 08/07/2026
025-212502561-DE_2026_074-DE

~~AGEDI~~
~~Commune de Frambouhans~~

6 Grande Rue
25140 FRAMBOUHANS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal**

**Nombre de
Conseillers**

En exercice – 15

Présents – 14

Votants – 14

Absents - 0

Représentés - 0

Non votants - 0

Excusés - 1

Séance du lundi 06 juillet 2026
six juillet deux mille vingt-six à 19h30

Le Conseil Municipal de Frambouhans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur le Maire Franck VILLEMMAIN

Etaient présents : Franck VILLEMMAIN, Thomas TOURNIER, Myriam CAILLE, Charles MONNET, Emilie OUDOT, Jean-Pierre CALI, Véronique BARTHOULOT, Pascal VIENOT, Vanessa GUINCHARD, Sylvain LAURENT, Marie NEZET, Mélissa PAGNOT, David PRETRE, Franck VUILLEMIN

Etaient représentés :

Etaient excusés : Anne-Sophie BELAZIZ

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Emilie OUDOT
Date de convocation et affichage le 24/06/2026

Délibération n° DE_2026_074

VALIDATION DE DEVIS : AMÉNAGEMENT INTÉRIEUR DE L'ATELIER MUNICIPAL DE LA BAUME

Monsieur l'adjoint en charge de la commission "Voirie" informe que la commission a travaillé sur la création d'une plateforme dans l'atelier municipal dans le but de gagner en place de stockage pour le matériel utilisé par les employés des services techniques.

Après analyse des devis par la commission, il propose de retenir l'entreprise SARL BULLIARD de Frambouhans (25140) pour un montant de 6 260.29 € HT.

Après délibération à l'unanimité, le Conseil municipal valide le devis et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Nombre de vote(s) pour : 14

Nombre de vote(s) contre : 0

Nombre d'abstention(s) : 0

Pour copie conforme
Ainsi délibéré les jours mois et an que dessus
Le Maire, Franck VILLEMMAIN

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture de Montbéliard et publication le lundi 12

